



Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
Associazione svizzera dei gestori degli impianti di valorizzazione dei rifiuti

Wankdorffeldstrasse 102
3014 Bern
Tel. : 031 721 61 61
mail@vbsa.ch
www.vbsa.ch

Berne, le 31.08.2016

Communiqué:

Economie verte : le salut ne viendra pas de la gestion des déchets

L'initiative « pour une économie verte » veut réduire l'empreinte écologique de la Suisse d'un facteur 3 d'ici à 2050. Les partisans suggèrent qu'il est possible d'atteindre cet objectif en améliorant la gestion des déchets, notamment en « boostant le recyclage ». Selon nous, les professionnels de la branche, c'est une illusion : d'une part, la gestion des déchets ne contribue que de manière très marginale à notre empreinte écologique globale. D'autre part, la branche a déjà massivement augmenté l'efficacité du traitement des déchets. Le potentiel d'amélioration dans ce domaine est de fait pratiquement épuisé. « Booster le recyclage » ne peut pas contribuer de manière perceptible à atteindre l'objectif de l'initiative. En réalité, cet objectif ne peut être atteint que par une limitation drastique de la consommation.

L'Association suisse des exploitants d'installation de traitement des déchets (ASED) réunit les professionnels de la branche, actifs dans une centaine d'installations, qui traitent ensemble plus de 5 millions de tonnes de déchets par an.

L'initiative populaire pour une économie verte demande que l'empreinte écologique de la Suisse soit divisée par trois d'ici à 2050. De manière générale, l'ASED relève les points suivants :

- Sur le fond, réduire notre empreinte écologique d'un facteur 3 est un objectif certes louable, mais extrêmement ambitieux et peu réaliste au vu de nos standards de consommation actuels.
- Sur la forme, nous considérons que l'inscription de cet objectif dans la Constitution, assorti d'un délai contraignant, serait une véritable boîte de pandore législative : Selon le texte de l'initiative, la Confédération, les cantons et les communes devront prendre des mesures si les objectifs ne sont pas atteints. Il est d'ores et déjà clair que les objectifs ne seront pas atteints. L'Etat aura donc la compétence et même l'obligation de réglementer la consommation et la production de biens et services avec une intensité sans précédent.
- Finalement, nous doutons profondément que la transition vers une économie plus durable puisse être imposée par l'instrument de la contrainte étatique. Par exemple, les initiants demandent que certains produits soient interdits de vente en Suisse. Or le tourisme d'achat a dépassé les 11 milliards de francs l'année passée. Une grande partie des Helvètes fait donc ses courses de l'autre côté de la frontière. Interdire des produits en Suisse encouragera cette pratique discutable, tout en punissant ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas faire leurs courses à l'étranger. Nous estimons donc qu'une consommation responsable est une attitude personnelle honorable qu'il s'agit d'encourager, mais en aucun cas d'imposer.

Concernant le domaine spécifique de la gestion des déchets, les initiants relèvent à juste titre que les Suisses produisent des quantités très importantes de déchets. Pour notre part, nous soulignons que la quantité de déchets produite est la conséquence immédiate de l'activité économique et en particulier de la consommation. La gestion des déchets commence une fois que le déchet est là et n'a donc aucune influence sur la quantité de déchets.

Les déchets sont une conséquence très visible de notre consommation. Mais cette perception est trompeuse. En effet, la gestion des déchets cause moins de 3% de notre impact environnemental¹. Elle ne contribue ainsi que très marginalement à notre empreinte écologique globale. « Booster le recyclage », comme le propose partisans de l'initiative, n'aurait donc malheureusement qu'un effet totalement négligeable sur l'empreinte écologique de la Suisse.

Ces dernières années, de très grands efforts ont été faits pour augmenter l'efficacité de la gestion des déchets. Les quantités de métaux et d'énergie récupérés atteignent des niveaux record. Par ailleurs, l'Ordonnance fédérale qui règle la gestion des déchets vient d'être révisée en profondeur. Elle fixe des objectifs supplémentaires très ambitieux concernant par exemple la récupération du phosphore, du zinc et d'autres métaux non-ferreux. Elle relève aussi les standards en matière d'efficacité énergétique des usines de valorisation thermique des déchets (UVTDs) et favorise le développement de nouveaux processus innovants et écologiques. Toutes ces mesures seront appliquées, au prix d'un effort très important de la branche, mais indépendamment de l'initiative pour une économie verte. Il s'agit en effet de droit fédéral déjà en vigueur. Une fois ces mesures prises, le potentiel d'amélioration dans la gestion des déchets sera très largement épuisé. L'effet sur l'empreinte écologique de la Suisse sera malheureusement négligeable. Le levier de la gestion des déchets est trop petit.

L'ASED recommande donc le rejet de l'initiative pour une économie verte. L'initiative demande trop, trop vite, et l'inscription dans la Constitution n'est pas un moyen adapté. Les initiants tentent de faire croire à la population que l'objectif peut être atteint grâce à de petites mesures ponctuelles qui ne font de mal à personne. Ces mesures, comme « booster le recyclage », n'ont en réalité quasiment aucun effet. L'objectif de l'initiative ne peut être atteint qu'avec une remise en question fondamentale de notre modèle de consommation. La population doit en être consciente pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Contact :

Yannick Buttet

Conseiller National, président de l'ASED

Tél. 079 260 52 64

Yannick.buttet@parl.ch

Robin Quartier

Directeur de l'ASED

Tél. 031 721 61 61

quartier@vbsa.ch

¹ Impact environnemental de la consommation et de la production suisses, OFEV 2011, Fig. 5 p. 10.